

Sport à Nangis

lundi, 12 octobre , 2015

<http://ville-nangis.fr/loisirs/nangis-ville-sportive/tout-savoir/>

Présentation du service des sports

Adresse : stade municipal Emile Chesnot, rue des écoles

Tél. : 01 64 60 28 84

Fax : 01 64 01 18 07

Courriel : secteur.sportif@mairie-nangis.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

Le service des sports applique la politique sportive élaborée par la Municipalité, en mettant à disposition les installations sportives en vue des actions et des projets pour l'initiation et la pratique du sport. Il doit :

- Coordonner les actions des différents partenaires de la commune œuvrant en faveur des activités physiques et sportives ;
- Gérer le budget communal dans le domaine des sports ;
- Préserver le patrimoine sportif et son utilisation par un entretien régulier des équipements en respectant les règles d'hygiène et de sécurité ;
- Informer le public sur les activités sportives de la ville.

Ses missions

Le service des sports dispose d'un personnel d'accueil, d'entretien et d'agents administratifs.

- **Favoriser la pratique sportive pour le plus grand nombre :**

Les activités physiques et sportives occupent une place croissante et de plus en plus diversifiées dans nos vies.

Cette diversité de pratique a pris une importance accrue dans les clubs et en dehors des clubs. «Le Sport pour tous» constitue un enjeu, le mouvement associatif et la municipalité doit être ouverte à ces évolutions. Les pratiques de loisirs et de détente ainsi que les pratiques d'entretien doivent être encouragées.

- **Faciliter un accès à tous sur les équipements sportifs :**

Pour optimiser le niveau de prestation de tous les pratiquants, il est indispensable de prévoir une maintenance et une rénovation du patrimoine sportif existant, en concertation avec l'ensemble des utilisateurs potentiels.

Une réflexion de l'ensemble du patrimoine sportif, en complément des projets existants, permettra d'engager un programme de réhabilitation des équipements sportifs ainsi que la rénovation des espaces de jeu de proximité.

- **Intégrer le sport comme un outil d'éducation et de citoyenneté :**

Sport et Éducation

Durant le temps scolaire, l'Éducation Physique et Sportive permet d'intégrer un certain nombre d'apprentissages incontournables. On parle alors de socialisation et/ou de prise d'autonomie. Prendre en compte, faciliter et permettre à l'enfant et au jeune de vivre sa pratique physique et sportive au quotidien apparaît comme essentiel dans la dimension éducative à laquelle il a le droit de prétendre. Faciliter l'accès aux installations sportives à tous les établissements scolaires, dans la mesure des possibilités, est primordial.

Sport et Citoyenneté

Au travers des relations qu'il génère entre les individus, le sport est vecteur de communication et porteur de valeurs essentielles telles que l'échange et l'intégration. Il favorise ainsi l'accès à la citoyenneté. Afin de répondre à ces objectifs, il est essentiel de développer l'animation de la pratique sportive quotidienne des jeunes «auto organisés» en collaboration avec les éducateurs et les partenaires socio-éducatifs (SMJ, PIJ, ...).

- **Soutenir les associations sportives locales :**

Avec plus de 2500 sportifs licenciés dans 28 clubs, Nangis est dynamique dans le domaine de la pratique sportive associative.

Le rôle du tissu associatif est indéniable dans son implication à générer du lien social.

La Municipalité a la volonté de développer en concertation avec l'ensemble des partenaires l'optimisation de leur prestation auprès de leurs adhérents et l'animation sportive pour le bien être de tous. Le niveau de prestations des associations passe par la qualité de l'encadrement proposé.

Nangis, ville labellisée 2* "Commune sportive de Seine-et-Marne 2015-2016"

Le 12 juin 2015, la ville de Nangis a obtenu le label ainsi que 2 étoiles (plus haute distinction de sa catégorie « communes entre 3 000 et 10 000 habitants »), la distinguant comme l'une des communes sportives départementales pour l'année 2015-2016. Décerné par le Comité Départemental Olympique et Sportif de Seine-et-Marne (CDOS 77) pour la 2nde année consécutive, ce label est inscrit dans une politique de valorisation du sport départemental. Il est attribué pour deux ans (par un jury composé de membres du CDOS77, du conseil départemental, de la direction départementale de la cohésion sociale, de l'association Tourisme77 et par 2 journalistes) et couronne les efforts accomplis en faveur des sportifs et

des offres de pratiques par les municipalités. Il permet également de rendre visible, par différents supports, le dynamisme des communes candidates. Pour Nangis, ce label constitue donc une reconnaissance de l'implication de tous les acteurs sportifs.

Aide municipale à la pratique du sport : le Ticket loisirs

Le Ticket loisirs est une aide financière de la municipalité permettant la prise en charge des frais d'adhésion, d'inscription à une activité sportive ou culturelle pratiquée en dehors du temps scolaire. Ces tickets loisirs sont délivrés par l'espace solidarité sous conditions de ressources.
